



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07 - Port. : 06 73 59 92 32

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Internet UNSA CUS : <http://unsacus.facite.com/>

Internet UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 366 - 8 juillet 2011

Retraites : Non à la double peine !

«Membre du Comité d'Orientation des Retraites (COR), l'UNSA s'est prononcée contre l'allongement de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Cette mesure, découlant de la loi Fillon de 2003, se cumulerait avec les effets de la loi Woerth de 2010. Ainsi, les représentants de la génération 1955, qui ne pourront partir à la retraite qu'à 61 ans et 8 mois en raison de la loi de 2010, devraient, du fait de la loi de 2003, avoir cotisé 166 trimestres pour bénéficier d'une retraite à taux plein !

Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat et d'augmentation continue du taux de chômage des seniors, cette accumulation d'exigences se traduirait par une baisse drastique du montant des pensions pour une large part des salariés.»

«En subissant les effets combinés de deux lois aux logiques différentes, notre système de retraite se rigidifierait au risque de devenir l'un des plus durs d'Europe. Il ne ferait qu'alourdir les injustices sociales qu'il devrait au contraire amortir. Les salariés exposés aux travaux pénibles, ceux ayant eu des carrières discontinues en seraient les principales victimes désignées.

Pour l'UNSA, si l'avis donné par le COR est bien de caractère technique, ses conséquences sont de nature politique. Parce qu'elles seront essentiellement supportées par les plus défavorisés, l'UNSA ne peut que les rejeter et mettre en garde le gouvernement qui parle déjà de les mettre en application par décret.»

6 juillet 2011

Services de la Direction des Sports

Le 4 juillet 2011 s'est tenue la réunion de présentation des **organisations futures** des **services** de la Direction des Sports.

Des **documents rectifiés** et **complémentaires** seront transmis aux organisations syndicales **après** le pont du 14 juillet 2011.

Concernant les **piscines**, il nous a été affirmé qu'il n'y aurait **pas de mobilités subies**.

Suite à une demande de l'UNSA, il a été indiqué qu'une **modification** des **horaires d'ouverture** de la **piscine d'OSTWALD** était prévue au moment de sa réouverture après travaux (**en octobre 2011**). Mais, les **horaires de travail** des **agents** ne seraient **pas affectés**

Il nous a d'ailleurs été annoncé qu'une réflexion était en cours sur les horaires d'ouverture de toutes les piscines.

Si la loi Fillon de 2003 avait effectivement envisagé une augmentation de la durée de cotisation, le chiffre de 41,5 annuités annoncé le 5 juillet 2011 par le ministre du travail n'était évoqué, dans le tableau des hypothèses d'évolution de la durée de cotisation, qu'à l'horizon de l'année 2020....

Projet de loi «Contractuels»

Le **projet de loi** relatif à l'**accès à l'emploi titulaire** et à l'**amélioration** des **conditions d'emploi** des **agents contractuels** dans la **fonction publique** et portant **diverses dispositions** relatives à la **fonction publique** devrait être présenté lors du **Conseil des ministres** du 27 juillet 2011.

Le texte sera examiné au Parlement **en urgence**, c'est-à-dire avec une seule lecture à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Les **décrets** d'application concernant les **contractuels** sont espérés avant la **fin** de **cette année**.